



M. Eric Renault
Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement
Division évaluation environnementale
V/Réf: 2024-7871

Service Cycle de l'eau

Dossier suivi par Nathalie MESSAGER – Responsable du service

N/Réf: 24 - 0951

Objet : Demande d'étude Cas par Cas – Complément au dossier

Monsieur,

Le 15 mai 2024, Challans Gois Communauté a déposé, via le service de démarche en ligne, une demande d'examen au cas par cas pour le dossier de sécurisation de la Cale de la Coupelasse situé sur le territoire de la Commune de Bouin. Le 27 mai dernier, en réponse à l'analyse de ce dossier, vous avez adressé à la Collectivité une demande de complément d'informations. L'objet du présent courrier est d'apporter les informations nécessaires à vos services afin de vous permettre l'instruction notre dossier.

Votre première demande concerne la transmission de l'arrêté d'autorisation au titre des IOTA. En effet, la digue sur laquelle est située la cale de la Coupelasse est une partie constitutive du système d'endiguement de Challans Gois Communauté. Vous trouverez l'arrêté de classement en pièce jointe au présent courrier. Dans le cadre de la présente opération, une demande au titre de la nomenclature IOTA a été déposée auprès des services de la DDTM. Après examen, le Responsable du pôle Littoral, Milieux Marins et Rejets nous a demandé de déposer un dossier de porter à connaissance. Celui-ci est en cours de finalisation par le bureau d'études Artelia, qui nous accompagne pour la réalisation de cette opération.



16 rue du Parc de Pont Habert CS 50337 85300 SALLERTAINE 02 51 93 56 73 contact@challansgois.fr www.challansgois.fr S'agissant de votre deuxième demande, je vous confirme que cette opération est la dernière opération du PAPI 1 et qu'il n'y a pas d'autres opérations de travaux projetées sur le périmètre qui nécessiterait d'être prises en compte dans l'instruction du présent dossier. En effet, la collectivité est actuellement en train d'élaborer son Programme d'Etudes Préalables à la rédaction d'un PAPI 2 qui n'interviendra pas avant l'année 2026.



Les services communautaires, et notamment le service cycle de l'eau, se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Vice-Président En charge de la Prévention contre les Inondations, Par Délégation,





16 rue du Parc de Pont Habert CS 50337 85300 SALLERTAINE 02 51 93 56 73 contact@challansgois.fr www.challansgois.fr